

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART
*Directeur de la Direction de l'Urbanisme –
A.A.T.L. – D.U.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/156801
N/réf. : AVL/CC/BXL-3.60 /s.356
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Ramier / Rue des Faïnes. Implantation d'une sculpture dans le parc du Kluis.
(Dossier traité par : Carine DEFOSSE)
Avis conforme

En réponse à votre courrier du 4 octobre sous référence, reçu le 6 octobre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 octobre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

La demande porte sur l'implantation d'une sculpture dans le parc du Kluis, classé comme site.

A l'analyse du dossier, la Commission constate que par ses dimensions et sa configuration, la sculpture ne menace pas d'avoir un impact préjudiciable sur le parc.
Elle regrette cependant que le choix de l'implantation de l'œuvre ne soit justifié de manière précise par rapport au site considéré sous ses divers aspects, notamment paysagers.

Cela étant, la Commission retient que l'auteur du parc, interrogé sur ce même projet, a souscrit à l'installation de la sculpture telle que proposée.
En regard de ces différents éléments, la Commission se prononce favorablement sur la demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.